

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/12/2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **3 428 740,997 DT**, un actif net de **3 376 535,515 DT** et une valeur liquidative de **113,542 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2016, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/12/2016.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/10/2016 au 31/12/2016 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant

- plus que 30% de son actif en bons de trésor à court terme.
- plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités. Au 31/12/2016, les liquidités et équivalents de liquidités représentent 39,58% par rapport à l'actif, soit un dépassement de 19,58%.
- plus de 5% de son actif net en actions SICAV.

- plus que 80% de son actif en actions SICAV, en actions admise à la cote de la Bourse et en BTA et moins de 20% en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.
- Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par « **SICAV PROSPERITY** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 07 Février 2017

Le commissaire aux comptes
Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 447 478,105	919 862,697
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		611 449,605	310 038,169
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	105 330,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		677 982,220	452 856,045
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		158 046,280	51 638,483
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 981 262,892	588 394,768
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	624 261,907	588 321,033
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	1 357 000,985	73,735
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	623,152
TOTAL ACTIF			3 428 740,997	1 508 880,617
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 146,346	631,711
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	51 059,136	10 105,544
TOTAL PASSIF			52 205,482	10 737,255
ACTIF NET			3 376 535,515	1 498 143,362
CP1	CAPITAL	CP1	3 286 610,707	1 459 741,965
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	89 924,808	38 401,397
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		17,489	13,362
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		41 685,278	40 320,545
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		48 222,041	-1 932,510
ACTIF NET			3 376 535,515	1 498 143,362
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 428 740,997	1 508 880,617

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
			au	au	au	au
			31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 666,724	44 029,331	6 649,772	36 759,223
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		720,000	14 281,800	540,000	13 344,100
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	1 405,797	1 363,200	5 696,400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		7 946,724	28 147,384	4 746,572	17 160,963
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	194,350	0,000	557,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213
REVENUS DES PLACEMENTS			10 837,409	63 357,173	12 578,012	61 239,436
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 427,158	-8 284,399	-1 877,321	-7 906,126
REVENU NET DES PLACEMENTS			8 410,251	55 072,774	10 700,691	53 333,310
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 422,848	-13 387,496	-2 889,179	-13 012,765
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 987,403	41 685,278	7 811,512	40 320,545
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		48 484,477	48 222,041	0,000	-1 932,510
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			53 471,880	89 907,319	7 811,512	38 388,035
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-48 484,477	-48 222,041	0,000	1 932,510
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-1 591,465	48 713,103	6 786,499	-44 644,026
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-2 195,431	-11 395,687	-8 659,022	12 527,771
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-676,055	-1 128,387	-150,404	-1 241,983
RESULTAT NET DE LA PERIODE			524,452	77 874,307	5 788,585	6 962,307

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2016 AU 31/12/2016**

	Période du	Période du	Période du	Période du
DESIGNATION	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
	au	au	au	au
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	524,452	77 874,307	5 788,585	6 962,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	4 987,403	41 685,278	7 811,512	40 320,545
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-1 591,465	48 713,103	6 786,499	-44 644,026
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-2 195,431	-11 395,687	-8 659,022	12 527,771
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-676,055	-1 128,387	-150,404	-1 241,983
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-38 744,592	0,000	-44 666,674
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 826 528,971	1 839 262,438	0,000	236 559,186
SOUSCRIPTIONS	2 172 190,805	2 293 641,737	5 319,418	820 612,930
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 910 800,000	2 018 500,000	0,000	719 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	204 065,739	214 479,478	0,000	78 597,079
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	11,238	3 061,935	5 319,418	19 649,544
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	57 313,828	57 600,324	0,000	2 866,307
RACHATS	-345 661,834	-454 379,299	-5 319,418	-584 053,744
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-305 100,000	-400 400,000	0,000	-514 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-31 730,688	-41 899,765	0,000	-57 471,745
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1,795	-2 701,251	-5 319,418	-7 583,182
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (R)	-8 829,351	-9 378,283	0,000	-4 798,817
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 827 053,423	1 878 392,153	5 788,585	198 854,819
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 549 482,092	1 498 143,362	1 492 354,777	1 299 288,543
AN4-B FIN DE PERIODE	3 376 535,515	3 376 535,515	1 498 143,362	1 498 143,362
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	13 681	13 557	13 557	11 504
AN5-B FIN DE PERIODE	29 738	29 738	13 557	13 557
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	113,257	110,506	110,080	112,942
B- FIN DE PERIODE	113,542	113,542	110,506	110,506
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,00%	5,31%	1,54%	0,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2016, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		557 805,080	611 449,605	18,11%
ADWYA	7 630	47 603,365	47 916,400	1,42%
ATB	7 250	32 741,908	33 081,750	0,98%
ATL	5 420	15 484,800	16 043,200	0,48%
ATTIJ BANK	5 000	122 909,388	135 085,000	4,00%
CITY CARS	1 741	22 517,021	27 177,010	0,81%
ENNAKL	3 500	43 516,900	50 400,000	1,49%
EURO-CYCLES	825	8 121,666	33 744,975	1,00%
MAGASIN GENERAL	660	16 135,000	16 460,400	0,49%
MONOPRIX	3 500	44 524,709	34 044,500	1,01%
ONE TECH HOLDING	2 000	15 172,729	17 020,000	0,50%
SFBT	6 250	100 174,754	118 631,250	3,51%
SIMPAR	730	33 450,000	32 217,820	0,95%
SOTUVER	4 200	18 691,056	15 808,800	0,47%
TPR	11 950	36 761,784	33 818,500	1,00%
AC1- C. Emprunts d'Etat		662 566,050	677 982,220	20,08%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	188 093,233	5,57%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	5,77%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 166,421	7,56%
EN 2014 CAT. A /5	5 400	38 884,050	39 912,210	1,18%
AC1- D. Autres Valeurs (OPCVM)		157 535,895	158 046,280	4,68%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	935	103 406,915	103 908,420	3,08%
SICAV TRESOR	529	54 128,980	54 137,860	1,60%
Total du portefeuille titres		1 377 907,025	1 447 478,105	42,87%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 666,724 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016, contre **6 649,772 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du
	01/10/2016 au31/12/2016	01/01/2016 au31/12/2016	01/10/2015 au31/12/2015	01/01/2015 au31/12/2015
Revenus des actions	720,000	14 281,800	540,000	13 344,100
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	1 405,797	1 363,200	5 696,400
Revenus des Emprunts d'Etat	7 946,724	28 147,384	4 746,572	17 160,963
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0,000	194,350	0,000	557,760
Total	8 666,724	44 029,331	6 649,772	36 759,223

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **624 261,907 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	4 830	623 942,731	624 261,907	18,49%
Total		623 942,731	624 261,907	18,49%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **1 357 000,985 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **2 170,685 Dinars**, contre **5 928,240 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213
Total	2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à **52 205,482 Dinars**, contre **10 737,255 Dinars** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA1	Opérateurs créditeurs	1 146,346	631,711
PA2	Autres créditeurs divers	51 059,136	10 105,544
Total		52 205,482	10 737,255

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à **1 146,346 Dinars** contre **631,711 Dinars** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	687,794	379,025
Dépositaire	229,267	126,343
Distributeurs	229,285	126,343
Total	1 146,346	631,711

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2016, à **51 059,136 Dinars** contre **10 105,544 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015	(*)
Etat, impôts et taxes	104,739	99,466	
Redevance CMF	229,261	126,340	
Provision pour charges diverses	9,015	1 001,461	
Rémunération CAC	981,507	1 118,500	
Jetons de présence	5 999,838	6 000,000	
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	43 633,831	1 664,212	
Total	51 059,136	10 105,544	

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **2 427,158 Dinars**, contre **1 877,321 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2016 au31/12/2016	Du 01/01/2016 au31/12/2016	Du 01/10/2015 au31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	1 456,288	4 970,611	1 126,387	4 743,658
Rémunération du dépositaire	485,435	1 656,894	375,467	1 581,234
Rémunération des distributeurs	485,435	1 656,894	375,467	1 581,234
Total	2 427,158	8 284,399	1 877,321	7 906,126

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **3 422,848 Dinars** contre **2 889,179 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2016 au31/12/2016	Du 01/01/2016 au31/12/2016	Du 01/10/2015 au31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	485,418	1 656,834	375,454	1 581,179
Impôts et Taxes	26,734	151,154	25,156	122,280
Rémunération CAC	1 126,080	4 479,840	959,028	4 480,000
Jetons de présence	1 508,156	5 999,838	1 500,000	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	276,460	1 099,830	29,541	829,306
Total	3 422,848	13 387,496	2 889,179	13 012,765

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2016 (en nominal)

- Montant : 1 355 700,000 dinars
- Nombre de titres : 13 557
- Nombre d'actionnaires : 35

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 2 018 500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 20 185

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 400 400,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 4 004

Capital au 31/12/2016 : 3 286 610,707 Dinars

- Montant en nominal : 2 973 800,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 312 810,707 Dinars
- Nombres de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **312 810,707 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	104 041,965
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	36 189,029
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	48 713,103
- +/- values réalisées sur cession de titres.	- 11 395,687
- Frais de négociation de titres	- 1128,387
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	172 579,713
- Aux émissions	214 479,478
- Aux rachats	- 41 899,765
Total sommes non distribuables	312 810,707

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2016 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2016
Résultat distribuable de la période	41 685,278
Régularisation du résultat distribuable de la période	48 222,041
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17,489
Sommes distribuables	89 924,808

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	2,131	4,517
Charges de gestion des placements	-0,279	-0,583
Revenus net des placements	1,852	3,934
Autres charges d'exploitation	-0,450	-0,960
Résultat d'exploitation	1,402	2,974
Régularisation du résultat d'exploitation	1,621	-0,142
Sommes distribuables de la période	3,023	2,832
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,621	0,142
Variation des +/- values potentielles/titres	1,638	-3,293
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,383	0,924
Frais de négociation de titres	-0,038	-0,092
Résultat net de la période	2,619	0,513

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,808%	0,823%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,516%	2,550%(*)
Actif net moyen	1 656 805,376	1 581 157,025

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.